



Gerant les points sur le permis

Par **gilmour**, le **27/09/2008** à **09:58**

je suis gérant d'une entreprise mes collègues me ramènent des pv pour vitesse a aujourd'hui je les payent mais ne dit pas qui est le conducteur je voudrais savoir si mes point sont en danger

Par **citoyenalpha**, le **27/09/2008** à **11:52**

Bonjour

Si vous disposez de voiture de société

non aucun point ne peut être retiré au gérant de la société. La société n'est que pécuniairement responsable sans dénonciation du conducteur du véhicule.

Si les véhicules sont à votre nom propre

il vous suffit de prouver que vous n'étiez pas le conducteur (notamment en demandant la photo prise pour dresser le PV). Aucun point ne pourra alors vous être retiré. Il convient bien évidemment d'adresser une réclamation auprès de l'officier du Ministère public. Vous n'êtes pas tenu de dénoncer le conducteur toutefois vous serez responsable pécuniairement

Restant à votre disposition

Par **gilmour**, le **27/09/2008** à **12:34**

merci pour la reponse il s'agit effectivement de vehicules de societe